



Règlement pour le concours **"Féérimagic"**

Préambule :

A l'occasion du spectacle "Féérimagic" (mercredi 10 juillet) organisé par la mairie de Château-Salins, un concours de dessin est organisé du 10 juin au 27 juin 2024.

L'objectif de ce concours est de permettre à des enfants d'accéder à la culture, mais aussi de valoriser les talents artistiques et imaginatifs des enfants.

Article 1 : Conditions de participation

Le concours de dessin est ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 11 ans.

La participation à ce concours est gratuite.

Un seul dessin par personne est autorisé.

La participation au présent concours est individuelle et nominative.

Article 2 : Format des œuvres et objet du concours

Les dessins doivent être réalisés au format A4 (portrait ou paysage).

Toutes les techniques de dessin seront autorisées (feutres, crayons, gouache, aquarelle, huile, collage...).

Le dessin devra être celui d'un ou plusieurs personnages de l'univers Disney.

Article 3 : Modalités de participation

La participation au concours est gratuite.

Au dos de chaque dessin, les mentions suivantes doivent être indiquées en lettres capitales :

Nom et prénom de l'enfant

Age de l'enfant

Courriel et numéro de téléphone d'un des tuteurs légaux

Chaque dessin devra être signé au dos par un représentant légal du participant.

Le dessin est à déposer, jusqu'au 27 juin, à la mairie de Château-Salins.

Les trois lauréats du concours seront prévenus par courriel.

Les trois dessins des lauréats seront diffusés sur la page Facebook et le compte Instagram de la mairie de Château-Salins.

Conformément à la loi RGPD, les données recueillies pour ce concours ne seront utilisées que dans le cadre du déroulement du concours et de la remise des lots gagnants.

Article 4 : Composition du jury et choix des gagnants

Le jury, composé des résidents de l'EPHAD St-Vincent de Château-Salins, se réunira le dernier week-end du mois de juin pour juger indépendamment chacun des dessins selon trois catégories :



Tranche d'âge 1 : 3/5 ans
Tranche d'âge 2 : 6/8 ans
Tranche d'âge 3 : 9/11 ans

Seront désignés trois lauréats, soit 1 lauréat par tranche d'âge, en fonction des critères suivants :

- Originalité
- Qualité artistique

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 5 : Lots

Les auteurs des 3 dessins sélectionnés recevront un lot de 2 places pour le spectacle **Féérimagic** se déroulant le mercredi 10 juillet à 14h30 à la salle polyvalente de Château-Salins.

Article 6 : Calendrier du concours

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- 10 juin 2024 : Ouverture du concours
- 27 juin 2024 : Clôture du concours et de la réception des dessins
- 29 et 30 juin 2024 : Choix des dessins gagnants par le jury
- 2 juillet 2021 : Annonce des gagnants sur la page Facebook et le compte Instagram de la mairie de Château-Salins.
- 05 juillet 2024 : Affichage de tous les dessins sur la page Facebook et le compte Instagram de la mairie de Château-Salins
- 10 juillet 2024 : Affichage de tous les dessins lors du spectacle **Féérimagic** avec mise en avant des trois dessins gagnants.

Article 7 : Droits d'auteur

Les participants au présent concours autorisent la mairie de Château-Salins à diffuser leur dessins et leur identité (prénom et âge) sur son site Internet (<https://www.chateau-salins.fr/>), son Facebook (*Mairie de Château-Salins*) et son Instagram (*mairiechateausalins*).

Dès dépôt à la mairie, tous les dessins du présent concours deviendront la propriété de la mairie de Château-Salins. Qui se réservera le droit de les restituer à leur créateur, de les céder aux membres du jury ou de les céder à l'artiste ayant réalisé le spectacle **Féérimagic**.

Article 8 : Responsabilité

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. En aucun cas, la mairie de Château-Salins ne pourra être tenue responsable d'un incident ou d'un événement imprévu qui pourrait entraver le bon déroulement du concours.